



Madame Virginie Duval,  
Présidente de l'Union Syndicale des  
magistrats  
18 rue de la grange batelière 75009 Paris  
Tél. : 01 43 54 21 26 Fax : 01 43 29 96 20  
E-mail : [contact@union-syndicale-  
magistrats.org](mailto:contact@union-syndicale-magistrats.org)  
Site: [www.union-syndicale-magistrature.org](http://www.union-syndicale-magistrature.org)

Madame Clarisse Taron,  
Présidente du Syndicat de la magistrature,  
12/14 rue Charles Fourier, 75013 Paris  
Tél : 01 48 05 47 88 Fax : 01 47 00 16  
05  
E-mail : [contact@syndicat-magistrature.org](mailto:contact@syndicat-magistrature.org)  
Site : [www.syndicat-magistrature.org](http://www.syndicat-magistrature.org)

M. Mykola Gnatovskyy  
Président du comité européen pour la prévention de la torture  
et des peines ou traitements inhumains ou dégradants,  
Conseil de l'Europe,  
F-67075 Strasbourg Cedex.  
[cptdoc@coe.int](mailto:cptdoc@coe.int)

A Paris, le 18 octobre 2016

Monsieur le Président,

Du 29 août au 6 septembre 2016, votre comité a effectué une visite en Turquie aux fins « d'examiner le traitement et les conditions de détention des personnes privées de liberté en relation avec la récente tentative de coup d'état militaire ». Vous avez annoncé une transmission aux autorités turques du rapport consécutif à ce déplacement au mois de novembre 2016. De fait, en raison de votre règle de confidentialité, il faudra attendre plusieurs mois et le bon vouloir de l'Etat turc pour que ce rapport soit rendu public.

La situation turque est pourtant plus qu'inquiétante du point de vue des libertés et de la protection contre la torture et les traitements inhumains ou dégradants. Les échos que nous avons des conditions de détention dans les prisons turques des personnes arrêtées suite à la tentative de coup d'Etat, parmi lesquelles des représentants du pouvoir judiciaire, sont particulièrement alarmants. Malgré votre visite, leurs conditions de détention dans les prisons turques demeurent hautement attentatoires à leurs droits et ces personnes sont même privées d'un réel accès à un avocat et à leurs proches.

Un événement d'une particulière gravité nous conduit aujourd'hui à nous rapprocher à nouveau de votre comité : le 16 septembre 2016, un magistrat, Seyfettin Yigit, a été retrouvé pendu dans les toilettes de la prison de Bursa. Selon nos informations, notre collègue décédé avait été incarcéré (dans le cadre d'une mesure de garde à vue assimilable à de la détention préventive en raison de sa longue durée rendue possible par l'état d'urgence) dans les suites du coup d'Etat. Il avait précédemment été l'objet d'une décision de déplacement d'office car il menait, dans le cadre de sa mission de procureur, des investigations sur des faits de corruption susceptibles de mettre en cause des milieux proches du chef de l'Etat turc.

Les autorités ont conclu à un suicide, conclusions hâtives que la famille de Seyfettin Yigit a mises en doute. Les révocations massives dans la magistrature nous font craindre que les investigations autour de son décès ne présentent pas les garanties minimales exigées lorsqu'une personne décède durant une mesure de privation de liberté.

Nous estimons que cette situation justifierait que votre comité envoie à nouveau sur place des observateurs indépendants afin qu'ils puissent recueillir toutes informations, tous témoignages sur *les causes de ce décès, écarter une hypothèse criminelle et également éclairer les conditions de détention qui ont précédé ce décès.*

Et ce d'autant plus que nous avons appris qu'une autre de nos collègues, Nesibe Ozer, ancienne présidente de la seconde chambre du haut conseil judiciaire, elle aussi détenue, a entamé une grève de la faim afin de protester contre le refus des autorités de faire suivre les lettres qu'elle adresse à ses proches. Elle a été mise à l'isolement.

Par ailleurs, s'agissant de votre rapport de visite, l'urgence de la situation devrait vous conduire à reconsidérer tant les délais de sa publication que la publicité qui lui sera donnée. Nous vous prions donc de le rendre public sans tarder. Une telle publication, accompagnée de publicité est indispensable afin d'alerter les gouvernements européens qui demeurent silencieux sur la dérive autoritaire turque et de contraindre l'Etat turc à une réaction, à tout le moins afin de garantir les droits des personnes détenues.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Virginie Duval

Clarisse Taron

Présidente de l'Union Syndicale des magistrats

Présidente du Syndicat de la magistrature